

<http://enseignants.se-uns.org/Retraites-par-points-decryptage>



# Retraites par points : décryptage

- Ma carrière - Je prépare ma retraite -

Date de mise en ligne : mercredi 31 mai 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le Président de la République a dans son programme une réforme du système de retraite dans son ensemble, avec comme objectif l'instauration un nouveau régime unique, appelé « retraite par points ».

Dans un système par points, un actif cotise et accumule chaque année un certain nombre de points. Au départ en retraite, le nombre total de points est converti en pension. Le régime additionnel de la fonction publique (RAFP) fonctionne selon ce système, comme les régimes complémentaires dont l'Ircantec.

Le système envisagé par M. Macron est un système notionnel. Chaque actif disposerait d'un compte virtuel sur lequel serait retranscrit l'ensemble de ses cotisations. Ce capital virtuel serait transformé en pension, grâce à un coefficient de conversion qui prend en compte deux facteurs: l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie de chaque génération au moment du départ. L'annuité serait la division de ce « capital » par le coefficient de conversion.

Le principe des retraites par répartition serait maintenu. Par contre, le montant des retraites pourrait varier suivant le coefficient de conversion. Ce système, appliqué notamment en Suède et en Italie, incite globalement à travailler plus longtemps. Ce changement de système ne peut être que progressif.

Le SE-Unsa avec l'Unsa-Fonction publique réaffirme son attachement au maintien des principes de carrière de la fonction publique. Une rémunération tout au long de la vie avec des revenus différés tenant compte des distorsions de rémunération à qualification égale entre le public et le privé en est un primordial. Un taux de remplacement équivalent public-privé est incontournable.